
COMMISSION RÉGIONALE D'ACCÈS À LA PERFORMANCE
ET AU HAUT-NIVEAU
CRAPHN – PV DE LA RÉUNION N°2025-02

14 octobre 2025
Vidéoconférence

Présidence : Jean-Jacques Vacheron

Présents : Pascal Brosseau, Gabriel Cornu, Danielle Desmier, Michel Linares

Membre de droit : Marc Le Mercier

Invités : Natalie Thoumas-Gui (référente BE), Jonathan Baleston-Robineau (PE Talence), salariés : Ludovic Martin (PE Poitiers), Laurie Hauet (Secrétariat sportif)

Excusés : Yoann Cabirol, Michaël Bournazeix (Directeur sportif)

Secrétaire de séance : Laurie Hauet

Début de la séance (19h30) ; Fin de la séance (21h)

La réunion débute par la présentation du nouveau président de la Commission, Jean-Jacques Vacheron. Celui-ci rappelle les dates importantes des prochaines semaines, en lien avec les échéances à venir.

Les projets des différents groupes, correspondant aux axes stratégiques, doivent être transmis avant la fin du mois d'octobre afin que Jean-Jacques Vacheron, Michaël Bournazeix et Laurie Hauet puissent les rassembler et élaborer un document complet dans le cadre du projet sportif. Chaque membre est associé à un ou plusieurs axes, avec des rapporteurs chargés de relayer les informations. Ce document servira de base de travail à la réunion en présentiel du **samedi 29 novembre 2025 à Talence**, où sera préparée la version définitive du texte présenté et voté en décembre.

POINT SUR LE MATÉRIEL DES STRUCTURES

Concernant le matériel, Marc Le Mercier confirme la livraison des perches commandées, constituant un premier stock encourageant. Les autres équipements sont attendus courant octobre. Il insiste sur la nécessité de faire remonter dès à présent les besoins budgétaires afin d'éviter tout retard.

AIDES À LA PERFORMANCE

Jean-Jacques Vacheron présente une proposition relative aux aides à la performance destinées aux athlètes listés 2024, assorties d'un plafond de revenus, à la demande de Marc Le Mercier, ainsi que de conditions préalables (*voir page suivante*).



Les conditions Préalables pour prétendre à percevoir l'aide

- Ne pas avoir arrêté la pratique de l'athlétisme dans la saison en cours
- Etre dans un réel projet de haut niveau ou d'accès au haut niveau
- Honorer les sélections de Ligue
- Représenter la Ligue dans les animations promotionnelles du sport (journée olympique, fête du sport...)
- Etre à jour de son suivi médical réglementaire
- Ne pas avoir subi de contrôle anti dopage positif
- Plafond de ressources pour l'aide à la performance.
Vos ressources de l'année 2023 ne doivent pas dépasser :
 - 28 444 € pour un enfant
 - 35 008 € pour deux enfants
 - 41 572 € pour trois enfants
 - 48 136 € pour quatre enfants
 - puis 6 564 € par enfant supplémentaire
- Dépenses effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025

Proposition :

L'aide de la Région est fixée à raison d'un plafond de ressources identifié par Laurie de 70 000 Euros/an

- Je vous propose de l'établir à 50 000 euros en plafond de ressources pour l'aide à la performance afin ne pas impacter les classes sociales défavorisées jusqu'aux classes moyennes +++

- 50 000 € pour un couple avec enfant
- puis 2500 € par enfant supplémentaire
- 30 000 € pour une personne seule majeure

2025

Quel est le salaire moyen et le salaire médian en France ?

Le salaire médian en France correspond à 2.183 euros net par mois en 2023 (chiffre le plus récent). Il est 20, 2 % inférieur au salaire moyen comme en 2022. Le salaire médian met en lumière les écarts entre les salaires les plus bas et les plus élevés. 24 juin 2025

$$50\,000/12 = 4166\text{euros} /2 = 2083 \text{ euros/indiv}$$

Après discussion, la commission retient un plafond de ressources de 50 000 euros pour bénéficier de cette aide. Le dispositif vise uniquement les athlètes inscrits sur les listes ministérielles (Élite, Senior, Espoir, Relève et Collectif national). Les échanges portent sur différents critères : statut des athlètes sous contrat armée, dispositifs existants dans d'autres ligues ou à la FFA selon les disciplines, ou encore écarts de primes entre les courses sur route et les meetings sur piste. Jonathan Baleston-Robineau souligne l'importance de définir précisément le public et les pratiques que la Ligue souhaite accompagner. Il rappelle la difficulté d'établir des critères uniformes compte tenu de la diversité des disciplines athlétiques, chacune ayant ses spécificités.

AXES STRATÉGIQUES

Dépassement de soi et lutte contre le dopage

Jean-Jacques Vacheron présente ensuite les axes stratégiques de la commission.

Il salue notamment le travail de Gabriel Cornu sur la thématique du dépassement de soi et encourage les membres à s'impliquer dans les différents domaines en désignant des rapporteurs. Les discussions abordent aussi la lutte contre le dopage et la nécessité d'obtenir la certification « I Run Clean » pour les athlètes et les entraîneurs.

Aménagement du territoire

Concernant l'axe sur les aménagements du territoire, un stagiaire en Master 2 rejoindra prochainement la Ligue pour travailler sur ce thème et pourra être intégré à la commission. Une réunion dédiée aux équipements est programmée le 12 novembre avec Philippe Lafourcade et Pascal Brosseau.

Plusieurs travaux sont ensuite évoqués : Ludovic Martin sur les pôles, le sport-études et les clubs tremplin ; Gabriel Cornu sur le soutien aux compétitions nationales et internationales.

Le groupe de travail « Évaluer les pôles au service du projet de territoire », composé de Jonathan Baleston-Robineau, Yoann Cabirol, Michaël Molinari, Caroline Pujol et Jean-Jacques Vacheron, propose une analyse articulée autour du contexte, des opportunités et menaces, des propositions et des éléments de diagnostic.

La commission échange également sur la mise en valeur des structures régionales : une brochure et un contenu vidéo seront créés pour présenter les Pôles Espoirs et les Centres Régionaux d'Entraînement.

Pour l'axe consacré aux jeunes, Julien Le Boudec dispose d'un volume horaire supplémentaire afin de développer et d'accompagner la pratique des jeunes au niveau de la Ligue. Les constats montrent de fortes disparités entre les clubs en termes d'encadrement et de structure. L'objectif est d'identifier les besoins, de renforcer les suivis et d'assurer la cohérence entre les stages et le travail quotidien des entraîneurs. La CRJ souhaite que les entraîneurs participent aux stages afin de bénéficier d'une formation continue et de renforcer le lien avec les équipes régionales.

Formation continue des entraîneurs

La Ligue attache également une grande importance à la formation des entraîneurs. Un premier colloque à Limoges a réuni une vingtaine d'entraîneurs et d'athlètes issus de huit départements. Lors des inscriptions aux stages, les athlètes devront désormais indiquer les coordonnées de leur entraîneur pour faciliter la communication et le partage des comptes rendus. Cela permettra de constituer une base de données afin de convier les entraîneurs aux futurs colloques et d'assurer un suivi régional cohérent.

Pascal Brosseau rebondit sur cette proposition en évoquant la possibilité de faire reconnaître la présence des entraîneurs de club à ces stages comme une formation professionnelle, potentiellement prise en charge par l'AFDAS. Cette piste nécessitera des vérifications sur les volumes horaires et des démarches administratives, mais elle est jugée intéressante.

Les clubs tremplin

Concernant les clubs tremplin, l'objectif est de valoriser les zones dites « blanches » de la Ligue. Pour l'évaluation des structures d'entraînement, le nouveau PPF introduit une évolution des catégorisations avec trois niveaux : pôles territoriaux, pôles avenir et pôles France, différenciés selon le niveau d'athlètes accueillis.

Les échanges mettent également en avant l'importance des *centres régionaux d'entraînement*. Jonathan Baleston-Robineau souligne leur rôle essentiel dans la dynamique de performance : ces structures offrent un cadre légal porté par la Ligue et favorisent l'identification des groupes par les partenaires institutionnels, tout en mutualisant les moyens humains. Cette organisation permet aux athlètes, même extérieurs au club local, de bénéficier d'un encadrement commun sans surcoût au sein d'une structure neutre.

Marc Le Mercier émet des réserves sur le fait de localiser les centres régionaux aux mêmes endroits que les Pôles Espoirs, estimant que cela limite la diffusion de la culture du haut-niveau sur l'ensemble du territoire, notamment dans le sud de la Nouvelle-Aquitaine. Il interroge la pertinence du modèle actuel et la manière dont ces structures peuvent répondre aux besoins spécifiques des athlètes du sud de la région.

Jonathan Baleston-Robineau insiste sur la nécessité de clarifier les objectifs de la Ligue : identifier la valeur ajoutée recherchée, définir les leviers d'action et faire en sorte que les structures répondent réellement aux besoins du territoire et des athlètes néo-aquitains. Ludovic Martin ajoute qu'il s'agit d'un projet à construire, notamment pour les clubs tremplin ou les structures du sud, sans remettre en cause les dispositifs existants. Il préconise d'identifier les ressources locales (professeurs d'EPS, entraîneurs de clubs, infrastructures) et de s'appuyer sur les sections sportives, tout en évaluant les implications financières et les conditions d'éligibilité des clubs partenaires.

Jonathan Baleston-Robineau conclut que la réflexion doit porter sur la plus-value recherchée : quelle ambition la Ligue souhaite affirmer à travers ces projets et comment ces choix s'intègrent dans l'architecture du PPF. La mobilité des athlètes, l'accompagnement et la pédagogie auprès des clubs sont des éléments clés de cette dynamique. Pascal Brosseau évoque enfin la possibilité de créer des clubs tremplin par discipline, en rappelant que ces structures doivent conserver une neutralité institutionnelle.

La réunion se clôt par une intervention de Jean-Jacques Vacheron, qui insiste sur la nécessité pour chaque membre de la commission d'alimenter le document collectif afin de poursuivre efficacement l'avancement du projet sportif, puis rappelle la réunion en présentiel le 15 novembre 2025 à Angoulême.

Jean-Jacques Vacheron
Président CRAPHN